

AIDES DE FIN D'ANNÉE - CCAS - 2017

Les inscriptions se dérouleront du Lundi 18 septembre au Jeudi 12 Octobre
2017

en mairie au CCAS les :
Lundi, mardi, jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Justificatifs à apporter au CCAS :

Pour justifier

son identité :

- ✓ Pièce d'identité

Sa situation :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Jugement de divorce ou de séparation
- ✓ Avis de situation pôle emploi

Ses ressources (en fonction de la situation) :

- ✓ Avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016
- ✓ 3 dernières fiches de paie
- ✓ Attestation de paiement pôle emploi (les 3 derniers mois)
- ✓ Décompte de versement de retraite ou pension
- ✓ Décompte de versement des congés payés pour les personnes du BTP
- ✓ Attestation de la CAF de moins de trois mois obligatoire

Son adresse :

- ✓ Justificatif de domicile et/ou certificat de l'hébergeant avec le justificatif de domicile de l'hébergeant, sa pièce d'identité, quittance de loyer ou appel de charges

Pour l'aide énergie :

- ✓ Dernière facture électricité ou échéancier 2017

Toute inscription en dehors de ces dates ou un dossier incomplet ne
pourra pas être pris en compte